



## RECOMMANDATION RELATIVE A LA RECEPTION DES SUPPORTS

N° 11

Version FEVRIER 2014

### REDACTEURS :

Frédéric MAILLARD (SA HLM LES FOYERS), Thierry CABIOCH (OUEST OORDINATION), Marie-Amélie GUILLAUME (Cabinet PERCHE), Stéphane LEFEVRE (CRLC), Bertrand PASDELOUP (BST CHARRIER), Eric BOR (ATELIER DU CANAL), Patrick MALLUILE (Cabinet MALLUILE) Chantal ALLIOT (COOP HABITAT BRETAGNE), Christophe THOMAS (COOP HABITAT BRETAGNE), Patrice GUILLOUX (Ets PRIMAULT), Alain RICHER (SNC GUILLAUME), Roger LELIEVRE (EBPI), Solenn LEBAILLY-PESQUER (HABITATION FAMILIALE).  
Rédaction complétée par la commission BBC le 8 juillet 2010.

**Mise à jour en FEVRIER 2014** : groupe de travail « améliorer les conditions économiques des chantiers et la valorisation des variantes » : Arnaud LAMBERT (ANGEVIN), Philippe MOUNIER (API), Sébastien CERCLET (ART BATI), Nicole LE GOURIEREC (ATARAXIA PRODUCTION), Xavier ROUSSEAU (AUXITEC BATIMENT), Damien CREPEL (BST CHARRIER), David TAVIAN (Cabinet BAGOT), Pascal RENIMEL (CARDINAL), Vincent COLLIOT (CCE), Thierry CABIOCH (CNR CONSTRUCTEUR), Didier CROC (COOP DE CONSTRUCTION), Sébastien GALLEE (GIREC GROUPE NOX), Bruno ROUSSEL (LITHEK CONSEIL), Maryvonne RIGOURD (MR DESIRS D'ESPACES), Yann MAROTTE (SATI France), François JANVIER (THYSSENKRUPP ASCENSEURS), Hérick QUENARD (VOLUTIQUE).

Le Club recommande au maître d'ouvrage de **sensibiliser le maître d'œuvre** à la réception des supports.

A cet égard, il serait opportun que ce dernier :

- lors de la préparation de chantier dresse la liste des réceptions des supports à prévoir et identifie les supports qui participent à l'étanchéité à l'air du bâtiment.
- les intègre au planning d'exécution des travaux
- sensibilise les entreprises à la qualité de leurs supports et préparation des réceptions des supports
- mentionne l'évolution de la réception des supports au compte-rendu.
- Fasse vérifier l'étanchéité parfaite à l'air avant la poursuite des travaux des corps d'état suivants.

L'idéal est que la réception des supports intervienne au moins 15 jours avant l'intervention de l'entreprise qui réceptionne en fonction des corps d'états concernés. Elle doit être effectuée **au plus tard avant 2 réunions de chantier précédant le début de cette intervention**.

La réception des supports concerne l'entreprise qui a terminé sa prestation de travail et celle qui va intervenir sur ce support, plus le responsable de l'opération (maître d'œuvre, pilote, entreprise générale éventuellement). **A ce titre, l'entreprise qui livre le support, sollicite la réception. C'est à l'entreprise qui réceptionne de faire le tour du chantier accompagnée par l'entreprise qui livre le support.** En aucun cas, elle ne doit attendre que le maître d'œuvre le fasse et lui signale une éventuelle imperfection. Ce dernier effectue en second le tour de l'ouvrage et réalise les arbitrages nécessaires entre les entreprises.



## RECOMMANDATION RELATIVE A LA RECEPTION DES SUPPORTS

N° 11

Version FEVRIER 2014

Le Club recommande que la réception des supports fasse l'objet d'une **fiche de réception des supports** entre les deux entreprises concernées (1 modèle est fourni en annexe). Cette fiche doit être remplie même s'il n'y a aucune réserve. Dans ce cas, il convient d'indiquer à la colonne réserves : « RAS ».

En tout état de cause, la fiche est transmise :

- au maître d'œuvre
- à l'architecte
- aux entreprises concernées.



# RECOMMANDATION RELATIVE A LA RECEPTION DES SUPPORTS

N° 11

Version FEVRIER 2014

RRS V4 (sept 2010) A

## FICHE DE RECEPTION DES SUPPORTS

CHANTIER :

DATE DE RECEPTION :

RECEPTION DEMANDEE PAR : Noms du représentant présent de l'entreprise et de l'entreprise  
AVEC : Noms du représentant de ou des entreprises concernées et de ou des entreprises concernées

| LOCALISATION (1) | RESERVES | DATE BUTOIR | LEVEES LE | SIGNATURES |
|------------------|----------|-------------|-----------|------------|
|                  |          |             |           |            |

(1) Si besoin : joindre un plan, un extrait de plan ou un croquis

A transmettre avec ses éventuelles annexes au maître d'œuvre, à l'architecte et aux entreprises concernées.

Une fois les réserves levées, cette fiche est à renvoyer aux mêmes destinataires.